

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 20 octobre 2022, à 11 h 45, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Est absent :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président de la CMQuébec, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2022-87

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2022

Résolution n° E-2022-88

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Prolongement du contrat de travail du technicien de recherche en gestion des matières résiduelles (poste contractuel 2 ans)

Résolution n° E-2022-89

- Renommer le poste de « technicien en gestion des matières résiduelles » occupé par M. Simon Durocher pour « technicien en environnement et en aménagement du territoire » et ce, sans modification de classe salariale ni de traitement.
- Prolonger le contrat de travail de M. Durocher au poste de technicien en environnement et en aménagement du territoire à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), aux mêmes conditions dont il bénéficie actuellement, et ce jusqu'au 5 janvier 2025.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Embauche d’une conseillère en développement social (poste contractuel 3 ans)

Résolution n° E-2022-90

- Procéder à l’embauche de Mme Virginie Lavoie-Larouche à titre de conseillère en développement social. Sous la supervision de la coordonnatrice en développement social, elle occupera un poste contractuel de 3 ans à temps plein (35 heures/semaine). L’employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L’entrée en fonction est prévue pour le début du mois de novembre, selon une date à convenir.
- Accorder à Mme Lavoie-Larouche un salaire correspondant à l’échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 3 (59 095 \$ et 102 333 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d’emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

Ressources humaines – Embauche d’une conseillère en communication (poste contractuel 12 mois)

Résolution n° E-2022-91

- Procéder à l’embauche de Mme Véronique Jampierre à titre de conseillère en communication. Sous la supervision de la coordonnatrice aux communications, elle occupera un poste contractuel de 12 mois à temps plein (35 heures/semaine). L’employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L’entrée en fonction est prévue pour le début du mois de novembre, selon une date à convenir.
- Accorder à Mme Véronique Jampierre un salaire correspondant à l’échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 3 (59 095 \$ à 102 333 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d’emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

Ressources humaines - Embauche d’un conseiller en gestion de risques et vulnérabilités (poste contractuel 3 ans)

Résolution n° E-2022-92

- Procéder à l’embauche de M. Simon Couture à titre de conseiller en gestion de risques et vulnérabilités. Sous la supervision de la coordonnatrice en gestion de risques et résilience, il occupera un poste contractuel de 3 ans à temps plein (35 heures/semaine). L’employé sera soumis à une période de probation de six (6) mois. L’entrée en fonction est prévue pour le 9 janvier 2023.
- Accorder à M. Simon Couture un salaire correspondant à l’échelle salariale (2022) du personnel professionnel de classe 4 (59 947 \$ et 103 809 \$) ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d’emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée à l’unanimité

Zones inondables - Caractérisation des conditions glaciologiques et détermination des débits de débâcle - Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2022-93

- Accorder un contrat de gré à gré à la firme FLUVIO afin de réaliser une caractérisation des conditions glaciologiques et la détermination des débits de débâcle pour les rivières Jacques-Cartier, Sainte-Anne-du-Nord, des Hurons et Jaune, dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, pour un montant de 12 800 \$ (excluant les taxes applicables), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 22 septembre 2022.
- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-28
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables - Développement du modèle hydrodynamique du fleuve Saint-Laurent – Autorisation de signature

Résolution n° E-2022-94

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec, à signer un contrat de recherche à intervenir avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) afin de poursuivre le développement du modèle hydrodynamique du fleuve Saint-Laurent, dans le cadre du projet de modélisation des zones inondables, pour un montant de 50 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-29
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 – Réalisation de l'action n° 3 (consommation responsable) - Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2022-95

- Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme Québec'ERE pour l'élaboration et l'animation d'ateliers éducatifs sur la consommation responsable, dans le cadre du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant de 38 591,36 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 22 septembre 2022.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-30
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 – Réalisation de l'action n° 10 (gaspillage alimentaire) - Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2022-96

- Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme les AmiEs de la Terre de Québec pour l'élaboration et l'animation de formations sur la réduction du gaspillage alimentaire pour les citoyens, dans le cadre du Programme d'éducation relative à l'environnement 2022-2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant maximal de 15 000 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 29 septembre 2022.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-31
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Projet de réduction des plastiques à usage unique dans l'alimentation – Octroi d'un contrat (réalisation de sondages)

Résolution n° E-2022-97

- Accorder un contrat de gré à gré à la firme Numea aux fins d'un accompagnement pour la réalisation de sondages dans le cadre du projet Les plastiques à usage unique dans l'alimentation, un projet mobilisateur de réduction à la source de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant total maximal de 34 998,39 \$ (taxes incluses) le tout en conformité avec l'offre de services datée du 29 septembre 2022 ainsi que la soumission datée du 7 octobre 2022.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-32
Responsable : Environnement - Gestion des matières résiduelles

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences de la suite Adobe

Résolution n° E-2022-98

- Autoriser le renouvellement annuel pour les licences des logiciels suivants : Acrobat DC Pro, Creative Cloud et Adobe Stock de la firme Adobe pour un montant maximum de 15 000 \$ (taxes non incluses) pour la période du 21 novembre 2022 au 21 novembre 2023.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-33
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Entente sectorielle agroalimentaire 2020-2022 | Chantier 4 - « La relève entrepreneuriale et la main-d'œuvre »
- Projet 4.3 – Programme de l'Arterre – Signature d'un addenda à l'entente

Résolution n° E-2022-99

Dans le cadre du projet 4.3 « Adhésion régionale à l'ARTERRE » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un addenda à l'entente de service intervenue en février 2021 avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour l'adhésion au programme l'ARTERRE, afin d'élargir cette entente au territoire de la Ville de Lévis pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, selon les mêmes conditions que celles prévues à l'entente.
- Modifier la résolution n° E-2020-107 afin que la période de remboursement des frais d'adhésion de la Ville de Lévis au programme l'ARTERRE se termine à la date de fin du programme pour Chaudière-Appalaches, soit le 31 décembre 2021.
- Autoriser le paiement du montant d'adhésion de la Ville de Lévis au programme l'ARTERRE pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, au montant de 641 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-34
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2022-100

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 12 octobre 2022, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} août au 30 septembre 2022 (périodes 8 et 9).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.
- c) Les dépenses Visa pour le mois d'août 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 octobre 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2022-87 à E-2022-100, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE